



## mon ex refuse d'accepter l'indivision

Par **sylviepa**, le **11/04/2013** à **11:00**

Bonjour,

Nous avons acheté une maison en 1988 50/50, et divorcée depuis 2007. La maison est inhabitée depuis 2005 et s'abîme au fil des années.

J'ai pris contact avec un notaire pour racheter la part de Monsieur et fait estimé la maison (35.000€ soit 17.500 chacun) mais Monsieur refuse de me vendre sa part et donc impossibilité de sortir de l'indivision.

Que puis-je faire ? une action en justice ?

Merci pour votre réponse

Par **youris**, le **11/04/2013** à **11:53**

bjr,

si votre ex refuse de vous vendre sa part, la solution alternative c'est de lui proposer de lui vendre votre part.

vous pouvez aussi la vendre à un tiers en cas de refus de votre ex.

mais bien sûr ce sera difficile de trouver un acquéreur pour votre part.

vous pouvez demander en justice en application de l'article 815-5 l'autorisation de vendre le bien commun avec comme argument que le refus de vendre de votre ex met en péril l'intérêt commun par défaut d'entretien du bien indivis.

cdt